



53^{-ème} RONDE du JURA PEA

27 au 28 Janvier 2023

RÈGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME DU RALLYE

- Parution du règlement le : **Samedi 10 Décembre 2022**
 - Ouverture des engagements le : **Lundi 12 Décembre 2022**
 - Clôture des engagements le : **Lundi 21 Janvier 2023 à minuit**
 - Distribution du carnet d'itinéraire (Road-Book) le : **Samedi 28 Janvier 2023 (1 heure avant l'heure de départ du tour de reconnaissance)**
 - Dates et heures des reconnaissances le : **Samedi 28 Janvier 2023**
 - P.C. du Rallye : Salle Javelle Champagnole le : **Samedi 28 Janvier 2023 à partir de 7h30**
 - Vérifications des documents : Peugeot Champagnole le : **Vendredi 27 Janvier 2023 de 18h00 à 22h00**
 - Vérifications des voitures : Peugeot Champagnole le : **Vendredi 27 Janvier 2023 de 18h15 à 22h15**
 - 1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs le : **Vendredi 27 Janvier 2023 à 20h30 Salle Javelle Champagnole**
 - Publication des équipages admis et des heures et ordre de départ le : **Samedi 28 Janvier 2023 à 9h30**
 - Briefing des pilotes **Par écrit, distribué lors des vérifications des documents**
 - Départ du tour de reconnaissance (**Première Voiture**) le : **Samedi 28 Janvier 2023 à 10h00**
 - Départ de la 53^{ème} Ronde du JURA (**Première Voiture**) le : **Samedi 28 Janvier 2023 à 14h00**
 - Arrivée de la 53^{ème} Ronde du JURA (**Première Voiture**) le : **Samedi 28 Janvier 2023 à 21h37 - Parc Oppidum Champagnole.**
 - Publications des résultats du rallye le : **Samedi 28 Janvier 2023, ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent.**
 - Remise des prix : Podium à l'Oppidum le : **Samedi 28 Janvier 2023, ½ heure après l'affichage définitif du Rallye.**
-
- La Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A.) a établi un règlement standard des Rallyes Français.
 - La 53^{ème} Ronde du JURA est organisée suivant ces dispositions.
 - Le présent règlement particulier précise ou complète le règlement standard F.F.S.A. des Rallyes Français 2023.

- Les articles et sous-articles non mentionnés sont conformes au règlement standard de la F.F.S.A. des Rallyes Français 2023.

ARTICLE 1 ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du JURA et Auto-Sport des neiges organisent du 27 et 28 Janvier 2023 un rallye régional à participation étrangère (PEA) dénommé :

53^{ème} Ronde du JURA

Le présent règlement a été reçu et enregistré par la **L.R.S.A. Bourgogne-Franche Comté** sous le numéro de visa n° **03-23** en date du **30/11/2022**

Permis d'organisation

Le présent règlement a été reçu et enregistré par la **F.F.S.A.** sous le numéro de permis d'organisation n° **03-23** en date du **30/11/2022**

Comité d'organisation technique

Membres : Auto Sport des neiges

Le secrétariat permanent du rallye :

Auto Sport des Neiges
Christophe PARENT
32 Grande rue
25800 EPENY

Tel : 06 16 86 63 71 - courriel : autosportdesneiges@gmail.com

Permanence du rallye

Lieu : Salle Javelle 39300 Champagnole

Date : du Vendredi 27 Janvier 16h00 à Samedi 28 Janvier 2023 à 23h00

Organisateur administratif

- ASA JURA
5 rue de la Nue
25270 LEVIER
Mobile : 07.61.97.07.84
Asa.jura@laposte.net

Organisateur technique

- Auto Sport des Neiges
32 Grande rue
25800 EPENY
autosportdesneiges@gmail.com

1.1 Officiels

<u>Collège des Commissaires Sportifs</u>	<i>Présidente</i>	Maryse THOMAS	0326	3123
	<i>Membres</i>	Josiane CHARLEUX	0403	9434
	<i>Membres</i>	Jean-Paul BROTTIER	0408	13533
<u>Direction de course</u>	<i>Directeur de course</i>	Christian HAMON	0408	29685
	<i>Directeur de course adjoint</i>	Jacky Bertrand	0403	14532
	<i>Directeur de course délégué ES</i>	Hubert BENOIT	0411	3617
	<i>Directeur de course 00</i>	Jean Marc DELOY	0409	6830
	<i>Directeur de course 000</i>	Marc BRODUT		111034
	<i>Véhicule tricolore</i>	Jean-Christophe OUDIN	0426	236865
	<i>Véhicule autorité</i>	Christophe BOURGES	0408	13672
	<i>Véhicule info</i>	Marine MAGNIN	0411	220606
	<i>Véhicule balai</i>	Jean-Jacques RODRIGUEZ	0701	6857
		Bernard SOUFFLET	0403	18577

Parcs regroupement

ES 1 – 2 – 3 = 12.10 km

Directeurs ES	Jacky OLIVAIN	0324	3272
Directeur adjoint ES	Delphine NASAZZI	0314	11063
Chronométrateur départ	Sylvie FAIVRE	0409	11039
Directeur Intermédiaire	Martial PEUGEOT	0411	44386

Chronométrateur arrivée
Françoise FRANCHI
Gérard GARCHON

Médecin
Dr Michel WIEDENKELLER

Commissaires techniques

Commissaire technique - Responsable	Laurent QUERRY	0412	212893
Commissaire technique	Michel PETETIN	0409	217737
Commissaire technique	Serge BULLIER	0421	19678
Commissaire technique	Michel GUYOT	0408	4432

Chargé des Relations Concurrents

François NASAZZI 0314 11062

Informatique et classements

David & Michèle GUIBLAIN 0418 134494 &
163636

Chargés des relations avec la presse :

Raymond GUINCHARD 0408 9092

Speaker

Stéphane GRILLOT

Juge de faits

Tous les officiels du rallye sauf membres du collège

1.2 Eligibilité

La 53^{ème} Ronde du JURA les 28 et 29 Janvier 2023 compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2023 (coef. 2)
- Les Challenges Bourgogne Franche-Comté 2023
- Les Challenges ASA JURA 2023

1.3 Vérifications

1.3.1 Convocations

- Les horaires de convocation, à respecter scrupuleusement, seront communiqués sur le site de l'ASA : www.asajura.fr

1.3.1.1 Vérifications administratives : Garage Peugeot Champagnole

- Vendredi 27 Janvier 2023 de 18h00 à 22h00 selon votre convocation

1.3.1.2 Vérifications techniques : Garage Peugeot Champagnole

- Vendredi 27 Janvier 2023 de 18h15 à 22h15 selon votre convocation

1.3.1.3 Vérifications finales

- Les vérifications éventuelles seront effectuées au : Garage Peugeot
- Le taux horaire est de **60.00 € TTC** maximum.

ARTICLE 3 CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 Demandes d'engagement

3.1.1 Engagements – Inscription :

Tout équipage qui désire participer à la 53^{ème} Ronde du JURA doit adresser au secrétariat du rallye :

Auto Sport des Neiges

Pauline VIVOT & Alexis COURDIER
22 Rue d'Arlier
25560 Bannans

Tel : 06 89 59 04 30 - courriel : Engagements.rdj@gmail.com

Tel : 06 38 26 27 73

La demande d'engagement ci-jointe dûment complétée accompagnée du paiement des droits d'engagement avant le :
Lundi 21 Janvier 2023 à minuit (cachet de la Poste faisant foi)

3.1.2 Concurrents admis

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A. Le nombre des engagés est fixé à **120 voitures** maximum

Au-delà, les équipages seront inscrits sur une liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de leur demande d'engagement.

A la clôture des engagements, la liste des engagés, ainsi que celle des suppléants, sera publiée et affichée sur le site internet du rallye à partir du Mardi 24 Janvier 2023.

3.1.3 DEMONSTRATION

Le nombre de véhicule est fixé à 10 voitures, les 10 premiers engagements reçus feront foi.
L'organisateur se garde le choix d'accepter qui voulant participer en véhicule de démonstration.

3.1.4 Droits d'engagements

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **300,00 € + 5€**
- Equipage 100% ASA JURA : **270,00 € + 5€**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **600,00 € + 5€**
- Véhicules de démonstrations : **150,00 € + 5€**

Toute demande d'engagement transmis avant le 31 Décembre 2022 (cachet de la poste faisant foi) : **270,00€ + 5€**

Sur chaque engagement, il sera prélevé 5€ pour le challenge des commissaires de la ligue Bourgogne Franche-Comté.

- Chèque à établir à l'ordre de : **Auto-Sport des Neiges** (les chèques ne seront pas encaissés avant le lundi suivant le rallye).

3.1.5 Validité

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque uniquement).
Les engagements reçus sans le chèque correspondant seront mis sur une liste d'attente et ne seront pris définitivement en compte qu'à réception du chèque.

FORFAIT : Tout concurrent ayant déclaré son forfait par écrit (mail ou lettre recommandée) avant le Mardi 24 Janvier 2023 à minuit sera intégralement remboursé.

Au-delà une compensation financière de 50 % du montant d'engagement sera retenue.

ARTICLE 4 VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1. Voitures autorisées :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

4.1.2 Pneumatiques :

Réglementation de l'utilisation des pneumatiques Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

4.1.3 Assistance

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

4.3.3.1: Parc d'assistance :

Le parc d'assistance de la Ronde du JURA sera situé sur le Parking ancien Crassier, rue du Martelage à Champagnole.

Aucune remorque ne sera admise dans les zones d'assistance décrite ci-dessus.

Un parc spécifique obligatoire pour les remorques sera prévu par l'organisateur.

Les concurrents doivent emporter leurs déchets et laisser leur emplacement propre.

4.4 : Juges de faits

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Aucune assistance (sauf l'équipage uniquement avec les moyens du bord) ne sera autorisée en dehors du parc d'assistance.

Aucun véhicule d'assistance ne devra être présent entre les spéciales. Un juge de faits vérifiera la bonne observation de ces prescriptions.

4.6. Extincteurs

Les extincteurs installés conformes devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

ARTICLE 5 IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1 : Identification des voitures

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A

5.1.1: Publicité

La publicité obligatoire est :

Ceci sera précisé par un additif au règlement particulier.

La publicité facultative rachetable est :

Ceci sera précisé par un additif au règlement particulier.

ARTICLE 6 SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 Description

La 53^{ème} Ronde du JURA représente un parcours de 237.60kms dont 36.30kms d'ES et se déroule en 1 étapes et 3 sections.

1. ES 1 / 2 / 3: HAUTE JOUX = 12.10km

6.1.1Reconnaitances

La 53^{ème} Ronde du Jura est un rallye avec reconnaissance libre interdite.

La 1ere étape sera précédée d'un tour de reconnaissance du parcours de liaison et de l'Es.

6.1.2 Mouvements anormaux de la voiture

En dehors des ES, tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

Pénalités

- 1ère infraction notifiée : 10 secondes de pénalité.
- 2ème infraction notifiée : 1 minute de pénalité.
- 3ème infraction notifiée : disqualification.

ARTICLE 7 Remise des prix

10.1. Remise des prix

- Sur le podium d'arrivée final avec un trophée souvenir remis à chaque équipage ayant terminé l'épreuve.
 - 1^{er} scratch = Engagement Ronde du Jura 2024
 - Victoire de classe = ½ Engagement Ronde du Jura 2024

Les prix ne sont pas cumulables